



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Quarante et unième session**

**Siège de la FAO, Rome (Italie), 2-6 juillet 2018**

**EXAMEN RÉGULIER DE LA GESTION DES TRAVAUX DU CODEX: RAPPORT 2017-2018<sup>1</sup>**

(Document établi par le Secrétariat du Codex)

**1. OBJET**

Le présent document présente les conclusions et les recommandations de l'examen de la collaboration entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales d'établissement de normes. Le rapport complet, qui précise la durée de l'examen, la période étudiée, la méthodologie, les sources et les résultats, est présenté à l'appendice I.

**2. CONTEXTE**

2.1 Jusqu'à présent, le Secrétariat ne suivait et documentait les relations du Codex avec d'autres organisations internationales (y compris celles qui établissent des normes) qu'en dressant l'inventaire des manifestations et des réunions auxquelles il participait, sans collecter systématiquement des détails supplémentaires quant aux synergies potentielles entre le Codex et d'autres organisations chargées d'établir des normes.

2.2 Le thème de l'examen 2017 a été choisi pour combler cette lacune et donner suite à l'activité 1.3.2 du Plan stratégique. D'autre part, le Secrétariat espérait qu'un examen plus approfondi des modalités de gestion des travaux en vigueur dans les autres organisations d'établissement de normes lui permettrait d'adapter ses propres pratiques de gestion et de planification, contribuant ainsi à l'objectif stratégique 4 «*Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces*».

**3. CONCLUSIONS DU RAPPORT**

Plusieurs éléments ressortent de l'examen:

- i) Il est possible d'améliorer la collaboration et le dialogue entre le Codex et les autres organisations internationales d'établissement de normes au profit de toutes les parties prenantes. Le Codex pourrait notamment améliorer: a) comment il se présente aux organisations étudiées et communique sur ses opérations/activités (outre les rapports de réunion formels) et b) la façon dont il évalue les besoins de traitement et de communication des informations issues des organisations étudiées.
- ii) À l'instar du Codex, les organisations examinées accordent plus de place aux technologies informatiques dans le processus d'élaboration des normes, même si une bonne part des activités repose sur les réunions physiques au début du processus, ou lorsque les débats n'avancent pas. Les autres organisations internationales voient dans les outils de travail électroniques des comités du Codex un moyen important de contribuer à l'élaboration des normes du Codex, mais ce cadre doit encore bénéficier d'améliorations et d'un soutien accru.
- iii) Le Codex et les autres organisations internationales d'établissement de normes doivent surmonter des défis similaires en termes de mesure, de suivi et de communication d'informations à l'égard de l'adoption de leurs normes.
- iv) On observe une grande uniformité dans la manière dont les autres organisations internationales examinent les normes. Les organisations étudiées ont mis en place des procédures d'examen axées sur les besoins ou enclenchées à intervalles réguliers. Globalement, le Codex lance de telles

<sup>1</sup> Le présent document figure aussi au point 6 de l'ordre du jour de la soixante-quinzième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius.

procédures lorsque le besoin se fait sentir, sauf dans le cas des pesticides, où l'examen est périodique.

- v) Alors qu'une bonne partie des organisations internationales d'établissement de normes citent le Codex et ses normes à titre de références, ce n'est pas systématiquement réciproque<sup>2</sup>.

#### 4. RECOMMANDATIONS

À sa soixante-quinzième session, le Comité exécutif est invité à:

- i) envisager d'étudier comment simplifier le processus d'élaboration des normes du Codex sans en compromettre les valeurs (collaboration, ouverture, recherche de consensus et transparence);
- ii) débattre de l'opportunité de mettre en place une approche plus systématique de l'examen des normes Codex;
- iii) se pencher sur les principes à suivre, s'il y a lieu, pour faire référence aux normes et méthodes d'autres organisations internationales (OIG et ONG) afin d'exploiter les synergies et d'éviter ou de réduire les doublons parmi les normes;
- iv) demander au Secrétariat:
  - a) de créer un centre de liaison unique entre les observateurs et le Secrétariat du Codex;
  - b) d'explorer les solutions informatiques permettant d'adapter les informations relatives aux activités du Codex aux besoins et aux intérêts des organisations d'établissement de normes (et des observateurs en général), et d'améliorer le matériel de formation ainsi que les services d'assistance mis à disposition sur la plate-forme du Codex destinée aux groupes de travail électroniques;
  - c) d'évaluer les besoins spécifiques des points de contact du Codex qui se chargent aussi des relations avec d'autres organisations d'établissement de normes;
  - d) d'examiner, en concertation avec la FAO et l'OMS, si le partenariat de l'OCDE en faveur d'un processus de réglementation internationale efficace (*partnership for effective international rule-making*) peut constituer un cadre adapté pour discuter comment mieux suivre et évaluer l'application des normes internationales;
  - e) de publier un document d'orientation contenant les informations de base (par exemple les relations entre les comités du Codex) destiné aux observateurs du Codex;
  - f) de se concerter avec les organisations examinées pour déterminer, au cas par cas, s'il convient que des représentants du Codex participent à certaines de leurs activités, et donner suite à leurs suggestions concernant la collaboration à l'avenir.

---

<sup>2</sup> À titre d'exemples: i) les Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés (procédure par étapes) citent, à l'étape 2, les recommandations de la Fédération internationale du lait, mais aucune autre organisation internationale; ii) le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage est le seul comité qui examine et/ou approuve directement les produits élaborés par d'autres organisations d'établissement de normes; iii) les références à l'OCDE et à la CEE ont été retirées du libellé du mandat du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais pour éviter d'exclure implicitement les autres organisations pertinentes.

**APPENDICE I****RAPPORT DE L'EXAMEN 2017-2018 DE LA COLLABORATION ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS D'ÉTABLISSEMENT DE NORMES****1. Introduction**

À sa trente-neuvième session, en 2016, la Commission du Codex Alimentarius est convenue de suspendre le débat sur le contenu de l'examen interne de la gestion des travaux du Codex et du fonctionnement du Comité exécutif. Elle a toutefois demandé au Secrétariat d'examiner régulièrement la gestion des travaux du Codex dans le cadre du suivi du Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius 2014-2019. Le premier examen régulier a porté sur les groupes de travail électroniques.

Le Secrétariat du Codex a informé le Comité exécutif, réuni à sa soixante-quatorzième session, que le deuxième examen régulier aurait pour objet la coopération avec d'autres organisations internationales d'établissement de normes. Conformément au Plan stratégique 2014-2019<sup>3</sup>, il s'agissait d'évaluer l'état actuel de la collaboration entre le Codex et les organisations gouvernementales ou non gouvernementales qui œuvrent à établir des normes et qui ont statut d'observateur, et de formuler des recommandations aptes à renforcer cette collaboration tout en relevant les bonnes pratiques et les synergies potentielles.

Le présent rapport dresse le bilan des résultats préliminaires de l'examen afin que les membres et les observateurs, y compris ceux qui sont évoqués dans le document, puissent faire remonter des informations dont tiendra compte le rapport final.

**2. Informations générales**

Jusqu'à présent, le Secrétariat ne suivait et documentait les relations du Codex avec d'autres organisations internationales (y compris celles qui établissent des normes) qu'en dressant l'inventaire des manifestations et des réunions auxquelles il participait, sans collecter systématiquement des détails supplémentaires quant aux synergies potentielles entre le Codex et d'autres organisations chargées d'établir des normes.

Le thème de l'examen 2017 a été choisi pour combler cette lacune et donner suite à l'activité 1.3.2 du Plan stratégique. D'autre part, le Secrétariat espérait qu'un examen plus approfondi des modalités de gestion des travaux en vigueur dans les autres organisations d'établissement de normes lui permettrait d'adapter ses propres pratiques de gestion et de planification, contribuant ainsi à l'objectif stratégique 4 «*Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces*».

**3. Méthodologie****3.1 Calendrier**

Le Secrétariat a mené l'examen de septembre 2017 à février 2018.

**3.2 Sélection des organisations**

Aux fins d'une analyse détaillée de la coopération du Codex avec d'autres organisations internationales d'établissement de normes et des pratiques de gestion des travaux au sein de ces entités, 18 organisations ayant statut d'observateur ont été sélectionnées selon les critères suivants:

- i) organisation dont le mandat ou les principales activités comprennent l'élaboration de normes ou de méthodes internationales;
- ii) organisation participant à la Réunion inter-institutions sur les méthodes d'analyse; ou
- iii) organisme de normalisation cité comme référence dans les préoccupations commerciales spécifiques de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC).

La liste précise des organisations sélectionnées figure à l'annexe I. Le tableau 1 ci-dessous présente une vue d'ensemble. Il a été communiqué au Comité exécutif en octobre 2017 afin que ce dernier formule des observations.

---

<sup>3</sup> Activité 1.3.2: Favoriser la coopération avec d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales responsables de l'établissement des normes afin de soutenir l'élaboration de normes Codex pertinentes tout en augmentant la compréhension de celles-ci, leur notoriété et l'utilisation qui en est faite; indicateur: La collaboration entre les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales internationales a fait l'objet d'un examen et, lorsqu'il y a eu lieu, les procédures ont été actualisées.

**Tableau 1: Organisations sélectionnées pour l'examen classées en fonction de leur statut d'observateur**

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES	ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN)</li> <li>• Bureau international des poids et mesures (BIPM)</li> <li>• Conseil oléicole international (COI)</li> <li>• Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)</li> <li>• Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)</li> <li>• Organisation Internationale de métrologie légale (OIML)</li> <li>• Organisation de normalisation pour le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GSO)</li> <li>• Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association américaine des chimistes céréaliers (AACC International)</li> <li>• Société américaine des chimistes de l'huile</li> <li>• Association des chimistes analytiques officiels (AOAC International)</li> <li>• Association des sociétés coeliaques européennes</li> <li>• Forum international de l'accréditation (IAF)</li> <li>• Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique</li> <li>• Organisation internationale de normalisation (ISO)</li> <li>• Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA)*</li> <li>• Comité nordique d'analyse alimentaire</li> <li>• Convention de la Pharmacopée des États-Unis (USP)</li> </ul>

\* Exclue de l'échantillon faute de données.

La coopération avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) n'a pas été examinée. Du fait de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), le Codex entretient des relations particulières avec l'OIE et la CIPV, et le Comité du Codex sur les principes généraux vient juste de mettre un terme à ses débats sur la collaboration entre le Codex et l'OIE<sup>4</sup>.

De même, la coopération avec la Fédération internationale du lait (FIL) n'a pas été étudiée, car c'est la seule organisation (non gouvernementale) ayant statut d'observateur mentionnée dans les Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés (au titre de l'étape 2) et il s'agit d'un conseiller technique essentiel du Codex depuis sa création.

### 3.3 Outils de collecte des informations

#### 3.3.1 Recherche documentaire

Les recherches ont porté sur des informations d'ordre général sur les organisations sélectionnées disponibles dans les documents de travail du Codex, les rapports des comités du Codex et les sites web des organisations.

#### 3.3.2 Enquête

Un questionnaire a été transmis aux dix-huit organisations en novembre 2017, et seize réponses ont été reçues. Les questions étaient regroupées selon plusieurs thèmes:

- i) informations générales;
- ii) membres;
- iii) capacités;
- iv) modalités de travail;
- v) partage d'informations et participation aux activités du Codex;
- vi) coopération future.

L'annexe II présente une partie des données tirées de l'enquête classées par résultat.

#### 3.3.3 Entretiens

Six organisations ont été interrogées lors de réunions proprement dites, et dix autres ont été consultées par vidéoconférence ou par téléphone. La liste des personnes interrogées figure à l'annexe III.

#### 3.3.4 Communication aux fins d'observations

Entre mars et avril 2018, les présidents, membres et observateurs du Codex, notamment ceux concernés par l'examen, ont été invités à formuler des observations sur les résultats exposés à la section 4 et à suggérer

<sup>4</sup> REP14/GP, par. 44-75.

des recommandations quant à la manière d'améliorer la coopération entre la Commission et les autres organisations d'établissement de normes.

Au total, dix membres du Codex et six organisations ayant statut d'observateur ont fait part d'observations, qui ont été prises en compte dans l'élaboration du rapport final de l'examen.

#### **4. Résultats de l'examen**

Les résultats de l'examen sont ici présentés en fonction des thèmes communs déduits des informations détaillées collectées selon la procédure indiquée dans la section 4.

##### **4.1 Généralités**

Globalement, il apparaît que la coopération du Codex avec les autres organisations d'établissement de normes n'est pas systématique et qu'elle repose largement sur les initiatives des autres organisations qui invitent des représentants du Codex aux réunions pertinentes, repèrent les processus d'élaboration des normes du Codex qui les intéressent et fournissent des contributions à cet égard, s'il y a lieu.

##### **4.2 Membres**

De toutes les organisations d'établissement de normes regroupant des organismes gouvernementaux ou liés à des gouvernements<sup>5</sup>, la Commission du Codex Alimentarius est celle qui compte le plus de membres (188), suivie par l'ISO (162). Plus de 20 pour cent des membres de l'ISO<sup>6</sup>, principalement ceux d'Afrique et des Caraïbes, sont aussi points de contact du Codex et, de ce fait, connaissent bien les processus d'établissement de normes des deux organisations. Entre zéro et sept pour cent des points de contact du Codex sont également points de contact au niveau national (le cas échéant) d'autres organisations.

##### **4.3 Capacités**

###### **4.3.1 Capacités de coopération avec le Codex**

Les organisations examinées disposent de capacités variables s'agissant des relations avec le Codex. Une majorité (62 pour cent) d'entre elles comptent au moins une personne responsable des relations avec le Codex, tandis que les autres n'ont pas de point de contact spécifique ou sont sur le point d'en désigner un. Plus de la moitié (63 pour cent) des organisations d'établissement de norme intergouvernementales estiment que l'absence de point de contact unique avec elles (ou plus globalement avec les observateurs) au sein du Secrétariat du Codex est problématique. Ces organisations expriment par ailleurs le souhait de recevoir en temps opportun des renseignements sur les activités du Codex adaptées à leurs besoins.

###### **4.3.2 Renforcement des capacités proposé aux membres**

S'agissant des activités de renforcement des capacités qu'elles proposent à leurs membres, les organisations étudiées sont une majorité (50 pour cent) à organiser des cours de formation, des ateliers et des séminaires. L'éventail complet des activités compte aussi: des programmes/projets de coopération ou de renforcement des capacités techniques; des rabais sur certains produits ou services, voire un accès gratuit; l'intégration de séances de formation et d'éducation aux réunions annuelles; des aides pour financer la participation des pays en développement.

---

<sup>5</sup> BIPM, CEE, COI, GSO, ISO, OCDE, OIML, OIV et ORAN.

<sup>6</sup> L'ISO est une ONG ayant statut d'observateur. Cependant, comme certains de ses membres sont des organismes publics (tandis que les autres sont des entités privées) et/ou sont également membres du Codex, l'ISO a été incluse dans cette comparaison.

## **4.4 Modalités de travail**

### 4.4.1 Langues

La plupart des organisations étudiées ont deux langues officielles, dont l'anglais dans 94 pour cent des cas et le français dans 44 pour cent des cas. Aucune ne travaille dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, et seul un quart<sup>7</sup> de l'échantillon possède plus de deux langues officielles.

### 4.4.2 Lancement du processus d'établissement de normes

La moitié des organisations indiquent que des entités non membres (par exemple des entreprises privées, des réseaux, des associations ou des pays) peuvent lancer un nouveau processus d'élaboration de norme, au même titre que les membres. Quatre organisations font savoir que, contrairement au Codex, le personnel de leur secrétariat a autorité pour lancer le processus d'établissement d'une nouvelle norme ou méthode.

### 4.4.3 Durée d'élaboration des normes

Toutes les organisations qui ont élaboré au moins une norme ou méthode indiquent qu'en moyenne, le processus dure entre un et trois ans, ce qui est notablement plus court que la moyenne du Codex, établie à quatre ans. Deux organisations signalent que la lenteur du processus du Codex est un des principaux freins à la collaboration. Ces organisations soulignent qu'elles ont évolué en passant d'une procédure rigide par étapes à un processus d'élaboration des normes moins formel et axé sur les besoins qui a globalement permis d'accélérer les travaux et d'améliorer l'efficacité.

### 4.4.4 Processus d'élaboration des normes

Plus de la moitié des organisations utilisent des outils de réunions à distance (comme WebEx, Skype) et des systèmes de gestion des connaissances en ligne ou des intranets réservés aux membres (par exemple Sharepoint, Grouploop, Clearspace) pendant la mise au point des normes. Contrairement au Codex, plus de 80 pour cent des organisations analysées font systématiquement appel à un dispositif de vote en ligne lors des processus d'élaboration.

### 4.4.5 Participation du Codex à l'élaboration des normes

Alors que la Commission du Codex Alimentarius a statut de liaison ou d'observateur dans plusieurs organisations, ce qui lui permet de recevoir les invitations aux réunions et les documents connexes, ses représentants ne participent aux processus d'élaboration des normes ou des méthodes que dans quatre des organisations analysées<sup>8</sup>. Les organisations dans lesquelles le Codex ne participe pas à ces processus sont disposées à accueillir des représentants du Codex lors de réunions futures, si c'est pertinent.

### 4.4.6 Examen des normes

La moitié de l'échantillon a mis en place un processus d'examen périodique des normes ou méthodes à des intervalles allant de trois (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique), à cinq (ORAN, ISO) ou dix ans (Comité nordique d'analyse alimentaire). Les autres organisations procèdent aussi à des examens, mais ceux-ci sont décidés en fonction des besoins identifiés et exprimés par les membres ou par des parties prenantes externes, ou sur la base d'évolutions économiques importantes (telles que la hausse des échanges internationaux d'une marchandise donnée).

### 4.4.7 Recours à l'informatique

Bien que plusieurs organisations aient récemment progressé dans l'utilisation de l'informatique, elles continuent de privilégier les réunions annuelles proprement dites aux réunions virtuelles lorsqu'il s'agit d'élaborer des normes ou des méthodes ou lorsque le consensus est difficile à trouver. Toutes les organisations publient leurs normes ou méthodes sur leur site web, et un quart d'entre elles seulement en imprimant également une version papier. Parmi les autres outils de publication informatique employés figurent les courriers électroniques (31 pour cent), les sites web des membres ou des parties intéressées (13 pour cent) et les médias sociaux (19 pour cent).

---

<sup>7</sup> CEE, COI, ISO et OIV.

<sup>8</sup> CEE, COI, ISO et OCDE (seuls certains programmes sont concernés).

#### 4.4.8 Suivi de l'utilisation des normes et des méthodes

Dans diverses mesures, la majeure partie des organisations (75 pour cent) suivent l'utilisation des normes ou des méthodes qu'elles ont établies ou ont récemment commencé à le faire. Cependant, le niveau de précision d'un tel suivi varie grandement et aucune des organisations ne publie régulièrement de données sur l'adoption de ses normes ou de ses méthodes par le grand public. Dans la majorité des cas, ce suivi est motivé par des raisons internes. Les organisations intergouvernementales (OIG) tendent à dépendre de leurs membres pour obtenir des informations, par l'intermédiaire de questionnaires ou de notifications lorsqu'une législation cite une norme spécifique à titre de référence. Les ONG ont tendance à suivre l'application de leurs normes et méthodes en s'appuyant sur le nombre de téléchargements ou de ventes, le cas échéant, et sur des données empiriques du secteur privé.

### **4.5 Partage d'informations et participation aux activités du Codex**

#### 4.5.1 Réunions du Codex

La plupart des organisations (75 pour cent) participent régulièrement aux sessions d'au moins un comité du Codex, et une moitié d'entre elles étaient présentes à au moins une session annuelle de la Commission au cours des quatre dernières années. Elles ont normalement profité de ces occasions pour tenir les participants au courant de leurs activités ou de changements dans leur organisation. À l'exception de la GSO, aucune des organisations étudiées n'a pris part aux réunions des comités régionaux de coordination FAO/OMS.

#### 4.5.2 Groupes de travail électroniques

Après la présence aux réunions des comités, c'est la participation à des groupes de travail électroniques qui constitue la deuxième forme de contribution la plus fréquente de l'échantillon aux activités d'élaboration des normes du Codex. De toutes les organisations ayant pris part aux groupes de travail électroniques (soit 63 pour cent), deux estiment qu'il est difficile de naviguer sur la plate-forme virtuelle destinée à ces groupes et encouragent donc le Secrétariat à la rendre plus facile d'emploi.

#### 4.5.3 Autres canaux

La moitié environ des organisations examinées transmettent des documents de travail ou des observations visant les textes du Codex. Un petit nombre d'organisations ont participé à des groupes de travail physiques (31 pour cent) ou à des ateliers, des webinaires ou d'autres manifestations organisés par le Codex (13 pour cent).

#### 4.5.4 Références mutuelles

La plupart des organisations (75 pour cent) citent les normes Codex à titre de référence dans leurs propres normes, méthodes ou documents d'orientation, tandis que le Codex ne mentionne que les organisations qui ont établi certaines méthodes d'analyse et d'échantillonnage (44 pour cent du groupe étudié)<sup>9</sup>. Près de 60 pour cent des organisations font état de leur collaboration avec le Codex sur leur site web.

---

<sup>9</sup> Dans certains comités du Codex, les références aux normes d'autres organisations internationales ont fait l'objet d'amples discussions, parfois soldées par des désaccords. Voici quelques exemples de débats sur les références: citation de textes de la CEE et de l'OCDE par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais, de normes de l'OIV par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et de normes du COI par le Comité du Codex sur les graisses et les huiles.

## **4.6 Collaboration future**

### 4.6.1 Facteurs et terrains de collaboration

Presque la moitié des organisations (44 pour cent) estiment que les réunions et manifestations du Codex sont le principal terrain de collaboration. En particulier, les organisations qui établissent des méthodes attachent une grande valeur aux travaux du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et à la Réunion inter-institutions<sup>10</sup> organisée avant les sessions dudit Comité. Plusieurs de ces organisations voient dans la Réunion inter-institutions le principal déterminant de leur contribution aux travaux du Codex. Plusieurs organisations (31 pour cent) collaborent avec le Codex pour toucher un plus grand nombre de parties prenantes et les sensibiliser aux thèmes sur lesquels elles travaillent. Une organisation sur quatre cite un thème ou une norme Codex spécifique (par exemple incertitude des mesures, norme Codex sur la viande, révision des directives relatives à l'analyse des risques aux points critiques, évaluation de la conformité des tierces parties) comme le meilleur terrain de collaboration.

### 4.6.2 Défis à relever

Les défis évoqués relativement à la collaboration avec le Codex sont très variables, et rares sont les problèmes soulevés par plus de deux organisations. Les points récurrents sont: i) l'absence d'un point de contact unique au sein du Codex ou d'un dispositif permettant aux organisations de recevoir des informations adaptées à leurs besoins et à leurs intérêts (38 pour cent); ii) le manque de ressources pour participer physiquement à l'ensemble des activités pertinentes du Codex (31 pour cent); iii) la structure des comités du Codex et la complexité des interactions entre ces comités (par exemple l'interaction entre le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et les autres comités s'occupant de questions générales) (19 pour cent); et iv) le rôle limité des observateurs s'agissant de fournir des contributions significatives aux normes Codex (19 pour cent).

### 4.6.3 Suggestions

L'ensemble des organisations indiquent souhaiter poursuivre ou accentuer leur collaboration avec le Codex. Les organisations qui élaborent des méthodes sont particulièrement intéressées par la poursuite des travaux sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées (norme 234-1999 du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage) et par la définition d'un cadre formel pour la Réunion inter-institutions. Certaines organisations, dont celles qui ont le plus interagi avec le Codex dans le passé (BIPM, CEE, OIML), se disent intéressées par la tenue de réunions conjointes entre secrétariats afin d'étudier comment coopérer à l'avenir. Certaines organisations, notamment les OIG régionales (GSO, ORAN), sont disposées à renforcer leurs capacités en vue de mobiliser des représentants régionaux pour participer aux groupes de travail électroniques et aux réunions des comités du Codex. D'autres suggestions ont été faites en faveur de collaborations futures: amélioration des mécanismes de liaison au niveau des comités techniques et des points de contact nationaux; publications conjointes; maintien de la réciprocité des invitations aux réunions et manifestations pertinentes; efforts communs en faveur des objectifs de développement durable et de thèmes transversaux comme la dégradation des aliments.

---

<sup>10</sup> L'objectif de la Réunion inter-institutions est de promouvoir la coopération entre les organisations internationales (OING et ONG) qui travaillent sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage ainsi que sur les mesures d'assurance qualité y afférentes, et de répondre aux besoins de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires, en particulier le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. La Réunion inter-institutions se tient habituellement avant les sessions de ce Comité.



**5. Conclusions** Sur la base des résultats exposés à la section 4, l'examen aboutit aux conclusions suivantes:

- i) Il est possible d'améliorer la collaboration et le dialogue entre le Codex et les autres organisations internationales d'établissement de normes au profit de toutes les parties prenantes. Le Codex pourrait notamment améliorer: a) comment il se présente aux organisations étudiées et communique sur ses opérations/activités (outre les rapports de réunion formels) et b) la façon dont il évalue les besoins de traitement et de communication des informations issues des organisations étudiées.
- ii) À l'instar du Codex, les organisations examinées accordent plus de place aux technologies informatiques dans le processus d'élaboration des normes, même si une bonne part des activités repose sur les réunions physiques au début du processus, ou lorsque les débats n'avancent pas. Les autres organisations internationales voient dans les outils de travail électroniques des comités du Codex un moyen important de contribuer à l'élaboration des normes du Codex, mais ce cadre doit encore bénéficier d'améliorations et d'un soutien accru.
- iii) Le Codex et les autres organisations internationales d'établissement de normes doivent surmonter des défis similaires en termes de mesure, de suivi et de communications d'informations à l'égard de l'adoption de leurs normes.
- iv) On observe une grande uniformité dans la manière dont les autres organisations internationales examinent les normes. Les organisations étudiées ont mis en place une procédure d'examen axée sur les besoins ou enclenchée à intervalles réguliers. Pour ce qui touche l'examen des normes, le Codex a également opté pour un processus axé sur les besoins, sauf dans le cas des pesticides, où l'examen est périodique.
- v) Tandis qu'une bonne partie des organisations internationales d'établissement de normes citent le Codex et ses normes à titre de références, l'inverse n'est pas toujours vrai<sup>11</sup>.

## 6. Recommandations

À sa soixante-quinzième session, le Comité exécutif est invité à:

- v) envisager d'étudier comment a simplifier le processus d'élaboration des normes du Codex sans en compromettre les valeurs (collaboration, ouverture, recherche de consensus et transparence);
- vi) débattre de l'opportunité de mettre en place une approche plus systématique de l'examen des normes Codex;
- vii) se pencher sur les principes à suivre, s'il y a lieu, pour faire référence aux normes et méthodes d'autres organisations internationales (OIG et ONG) afin d'exploiter les synergies et d'éviter ou de réduire les doublons parmi les normes;
- viii) demander au Secrétariat:
  - g) de créer un centre de liaison unique entre les observateurs et le Secrétariat du Codex;
  - h) d'explorer les solutions informatiques permettant d'adapter les informations relatives aux activités du Codex aux besoins et aux intérêts des organisations d'établissement de normes (et des observateurs en général), et d'améliorer le matériel de formation ainsi que les services d'assistance mis à disposition sur la plate-forme du Codex destinée aux groupes de travail électroniques;
  - i) d'évaluer les besoins spécifiques des points de contact du Codex qui se chargent aussi des relations avec d'autres organisations d'établissement de normes;
  - j) d'examiner, en concertation avec la FAO et l'OMS, si le partenariat de l'OCDE en faveur d'un processus de réglementation internationale efficace (*partnership for effective international rule-making*) peut constituer un cadre adapté pour discuter comment mieux suivre et évaluer l'application des normes internationales;

---

<sup>11</sup> À titre d'exemples: i) les Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés (procédure par étapes) cite, à l'étape 2, les recommandations de la Fédération internationale du lait, mais aucune autre organisation internationale; ii) le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage est le seul comité qui examine et/ou approuve directement les produits élaborés par d'autres organisations d'établissement de normes; iii) les références à l'OCDE et à la CEE ont été retirées du libellé du mandat du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais pour éviter d'exclure implicitement les autres organisations pertinentes.

- 
- k) de publier un document d'orientation contenant les informations de base (par exemple les relations entre les comités du Codex) destiné aux observateurs du Codex;
  - l) de se concerter avec les organisations examinées pour déterminer, au cas par cas, s'il convient que des représentants du Codex participent à certaines de leurs activités, et donner suite à leurs suggestions concernant la collaboration à l'avenir.

## ANNEXE I: Organisations sélectionnées pour l'examen

ORGANISATION	STATUT D'OBSERVATEUR	MISSION OU ACTIVITÉS PERTINENTES	SITE WEB
Association américaine des chimistes céréaliers (AACC International)	ONG	<u>Activités pertinentes:</u> Fournir des méthodes d'analyse et des programmes d'essai de l'aptitude axés sur les céréales, les grains et les légumes secs, y compris des normes sur le commerce, la sécurité sanitaire des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale, l'étiquetage et la transformation des produits alimentaires.	<a href="http://www.aaccnet.org">www.aaccnet.org</a>
Association des chimistes analytiques officiels (AOAC International)	ONG	<u>Mission:</u> Améliorer la sécurité sanitaire des aliments et la santé publique en mettant en contact les membres et les organisations, et en convoquant les experts mondiaux de diverses disciplines qui s'emploient à élaborer et valider des normes, des méthodes et des technologies d'intérêt mondial.	<a href="http://www.aoac.org">www.aoac.org</a>
Société américaine des chimistes de l'huile	ONG	<u>Activités pertinentes:</u> Élaboration de méthodes d'analyse employées dans la recherche et le commerce au niveau mondial; réalisation d'essais d'aptitude; fourniture de matériaux de référence; coordination avec d'autres organisations d'établissement de normes comme l'ISO et le Codex Alimentarius.	<a href="http://www.aocs.org">www.aocs.org</a>
Association des sociétés coeliaques européennes	ONG	<u>Activités pertinentes:</u> Fournir et tenir à jour la norme de l'Association en proposant des indications et des exigences techniques aux producteurs et aux inspecteurs chargés de la sécurité sanitaire des aliments pour la fabrication des produits sans gluten.	<a href="http://www.aoecs.org">www.aoecs.org</a>
Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN)	OIG	<u>Mission:</u> Faciliter le commerce intra-africain et mondial en fournissant des normes harmonisées et en aidant à leur mise en œuvre.	<a href="http://www.arso-oran.org">www.arso- oran.org</a>
Bureau international des poids et mesures (BIPM)	OIG	<u>Activités pertinentes:</u> Coordonner des comparaisons internationales des étalons de mesure nationaux considérés comme de la plus haute priorité; établir et maintenir les étalons de référence adaptés pour réaliser, au plus haut niveau, des comparaisons internationales clés, et assurer une sélection d'étalonnages dans le cadre de ces comparaisons.	<a href="http://www.bipm.org">www.bipm.org</a>
Organisation de normalisation pour le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GSO)	OIG	<u>Activités pertinentes:</u> Formuler, adopter, actualiser et publier des réglementations techniques, les normes du Golfe, les procédures d'évaluation de la conformité du Golfe pour les marchandises et les produits, des dispositifs de mesure et d'étalonnage, des définitions, des symboles et des termes techniques, ainsi que des critères pour l'échantillonnage, l'inspection, les essais et l'étalonnage en fonction des règles d'application pertinentes; préparer les projets de normes et de réglementations techniques du Golfe conformément aux directives sur les travaux techniques de l'Organisation.	<a href="http://www.gso.org.sa">www.gso.org.sa</a>

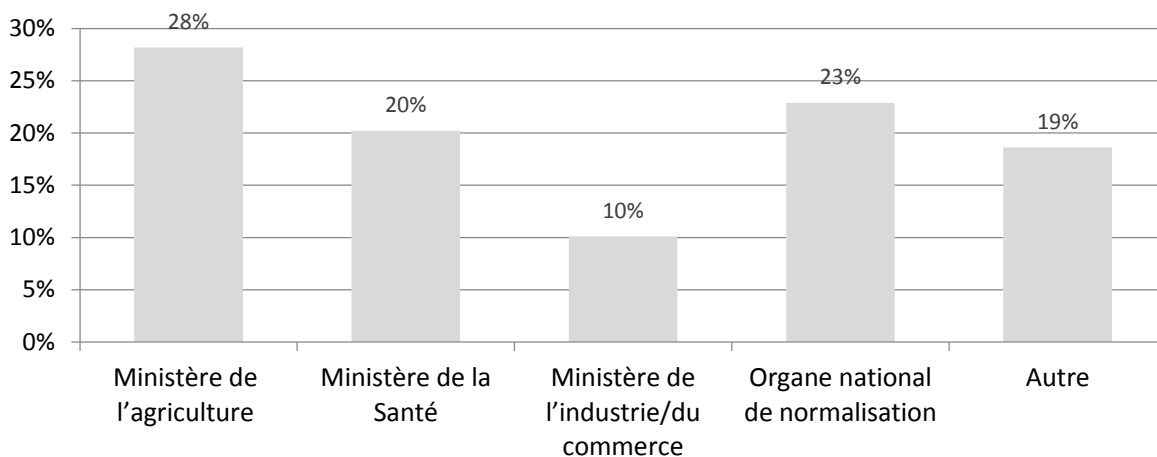
Forum international de l'accréditation (IAF)	ONG	<u>Activités pertinentes:</u> Élaborer et/ou reconnaître des processus et des pratiques concernant l'évaluation de la conformité dans le monde entier et assurer qu'ils sont appliqués par tous les organismes d'accréditation membres de l'IAF ainsi que par les organes de certification, d'homologation et/ou d'inspection accrédités par les membres.	<a href="http://www.iaf.nu">www.iaf.nu</a>
Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique	ONG	<u>Activités pertinentes:</u> Plaider pour la construction d'un cadre politique favorable et offrir des compétences à cette fin, notamment pour l'élaboration et l'adoption de normes biologiques.	<a href="http://www.ifoam.bio">www.ifoam.bio</a>
Conseil oléicole international (COI)	OIG	<u>Activités pertinentes:</u> Encourager l'expansion du commerce international de l'huile d'olive et des olives de table, mettre au point et actualiser des normes commerciales applicables aux produits oléicoles et améliorer la qualité.	<a href="http://www.internationaloliveoil.org">www.internationaloliveoil.org</a>
Organisation internationale de normalisation (ISO)	ONG	<u>Mission:</u> Promouvoir la normalisation et les activités connexes dans le monde en vue de faciliter les échanges internationaux de biens et services et d'accroître la coopération entre les mondes intellectuels, scientifiques, technologiques et économiques.	<a href="http://www.iso.org">www.iso.org</a>
Union internationale de chimie pure et appliquée (IUPAC)	ONG	<u>Activités pertinentes:</u> Établir la terminologie, y compris la nomenclature des nouveaux éléments du tableau périodique, fournir des méthodes de mesure normalisées, des masses atomiques et bien d'autres données évaluées rigoureusement.	<a href="http://www.iupac.org">www.iupac.org</a>
Comité nordique d'analyse alimentaire	ONG	<u>Activités pertinentes:</u> Fournir des méthodes fiables visant l'alimentation humaine et animale.	<a href="http://www.nmkl.org">www.nmkl.org</a>
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	OIG	<u>Activités pertinentes:</u> Établir un large éventail de normes internationales sur des thèmes allant de l'agriculture à la fiscalité en passant par la sécurité des produits chimiques.	<a href="http://www.oecd.org">www.oecd.org</a>
Organisation internationale de métrologie légale (OIML)	OIG	<u>Activités pertinentes:</u> Élaborer des modèles de réglementation, normes et documents afférents destinés à être utilisés par les autorités de métrologie légale et par l'industrie.	<a href="http://www.oiml.org">www.oiml.org</a>
Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)	OIG	<u>Mission:</u> Contribuer à l'harmonisation internationale des pratiques et des normes en vigueur et, s'il y a lieu, à l'élaboration de nouvelles normes internationales afin d'améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits vitivinicoles, et de faire en sorte que les intérêts des consommateurs soient pris en compte.	<a href="http://www.oiv.int">www.oiv.int</a>
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)	ONU	<u>Activités pertinentes:</u> Faciliter une plus grande intégration et coopération économique entre ses pays membres et favoriser le développement durable et la prospérité économique à travers: le dialogue politique, la négociation d'instruments juridiques internationaux, l'élaboration de règlements et de normes,	<a href="http://www.unece.org">www.unece.org</a>

		l'échange et l'application des meilleures pratiques ainsi que l'expertise économique et technique, et la coopération technique pour les pays à économie en transition.	
Convention de la Pharmacopée des États-Unis (USP)	ONG	<u>Mission</u> : Améliorer la santé mondiale par l'intermédiaire de normes publiques et des programmes afférents qui contribuent à garantir la qualité, la sécurité et les avantages des médicaments et des aliments.	<a href="http://www.usp.org">www.usp.org</a>

## ANNEXE II: Informations générales

## Résultat 5.2: Membres

## Répartition des points de contact du Codex en fonction de leur nature



	Codex	ISO	OIML	BIPM	CEE	OIV	COI	OCDE	ORAN	GSO
Nombre de pays membres*	187	162	62	58	56	46	42	35	36	7
% de points de contact nationaux également points de contact du Codex	/	22	1	0	n.d.	7	n.d.	n.d.	7	3

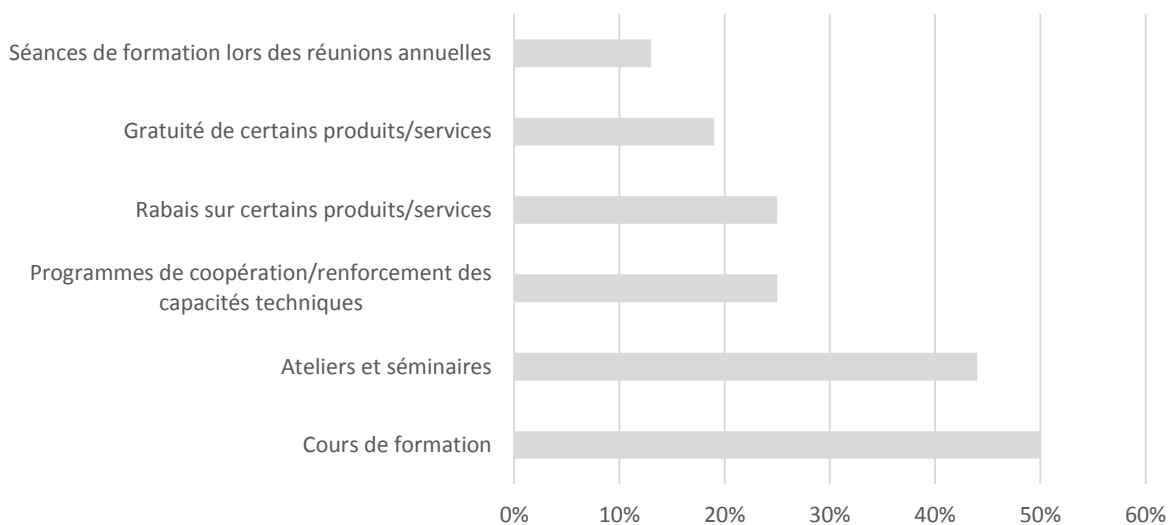
\* en septembre 2017

## Résultat 5.3.1: Capacités de coopération avec le Codex

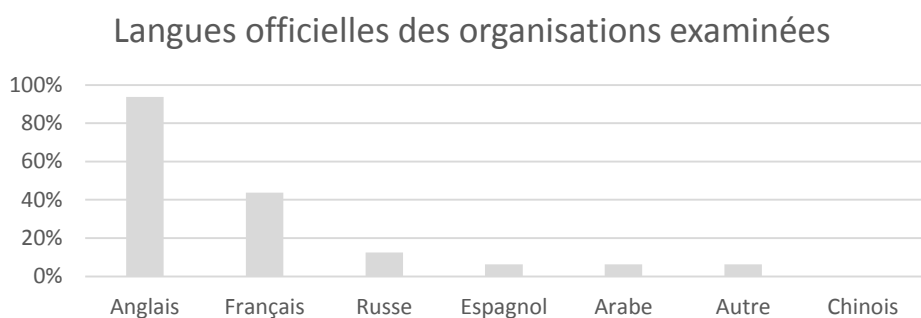
	AACCI	AOAC	AOECS	ORAN	BIPM	CEE	GSO	IAF	IFOAM	COI	ISO	NMKL	OCDE	OIML	OIV	USP
Effectif assigné aux relations avec le Codex*	aucun	1	2	1	1	aucun	2	aucun	aucun	unité	1	1	3 unités	aucun	aucun	unité

\* «aucun» signifie qu'il n'y a pas de personnel chargé des relations avec le Codex, mais qu'il existe un point de contact

## Résultat 5.3.2: Renforcement des capacités proposé aux membres



## Résultat 5.4.1: Langues

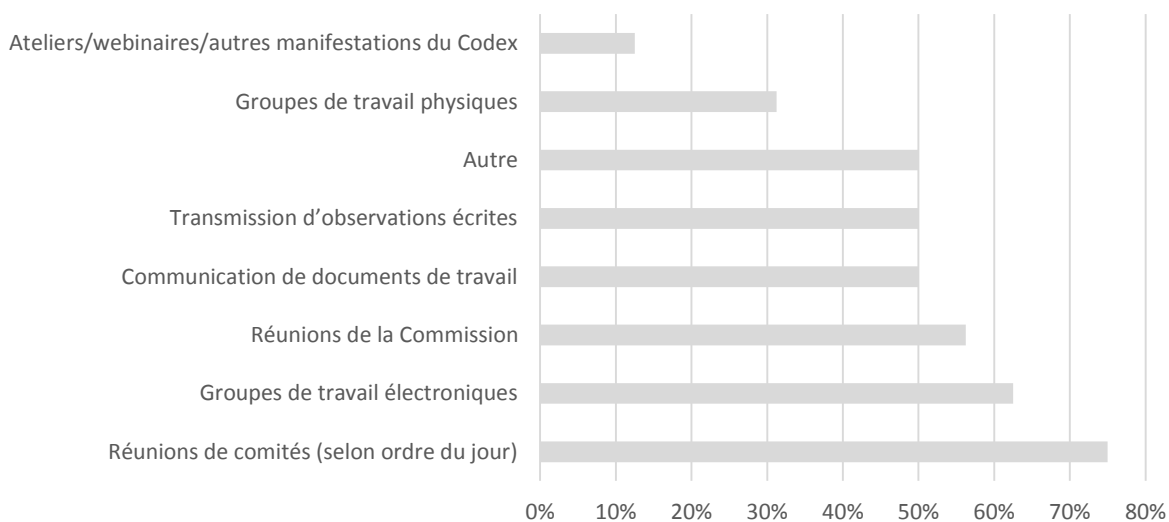


## Résultat 5.4.3: Durée d'élaboration des normes

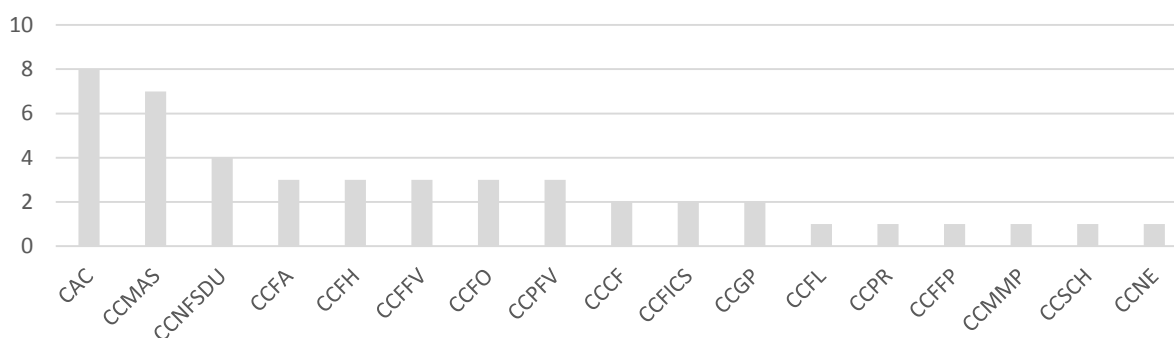
	AACCI	AOAC	AOECS	ORAN	BIPM	CEE	GSO	IAF	IFOAM	COI	ISO	NMKL	OCDE	OIML	OIV	USP
Durée moyenne en années	n.d.	1	n.d.	2	n.d.	3	1	n.d.	n.d.	/	2	3	n.d.	3	3	3

Résultat 5.7: Partage d'informations et participation aux activités du Codex

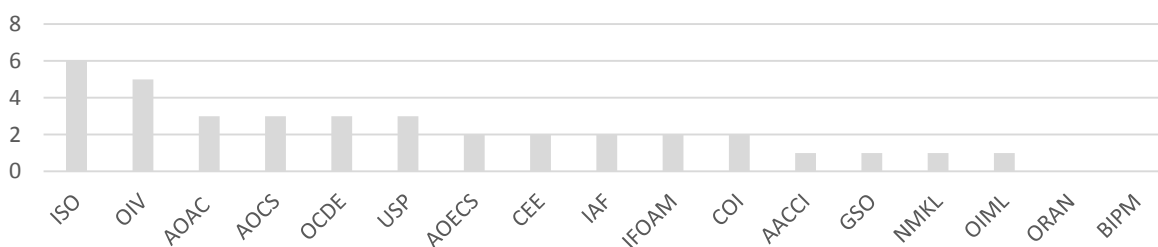
Participation aux activités du Codex



Nombre d'organisations participant aux réunions du Codex



Nombre de participations régulières à des réunions de comités du Codex





## Résultat 5.7.4: Références mutuelles

	AACCI	AOAC	AOECS	ORAN	BIPM	CEE	GSO	IAF	IFOAM	COI	ISO	NMKL	OCDE	OIML	OIV	USP
L'organisation mentionne les textes du Codex à titre de référence dans ses propres normes ou méthodes	X	X	X	X		X	X		X	X	X	X	X		X	

## ANNEXE III Liste des personnes interrogées

NOM	ORGANISATION	TITRE
Anne Bridges	Association américaine des chimistes céréaliers (AACC International)	Directeur technique
Darryl Sullivan	Association des chimistes analytiques officiels (AOAC International)	Directeur, affaires réglementaires et industrie
Hertha Deutsch	Association des sociétés coeliaques européennes	Déléguée du Codex et Présidente de la Société coeliaque australienne
Sarah Sleet	Association des sociétés coeliaques européennes	Président
Reuben Gisore	Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN)	Directeur technique
Robert Wielgosz	Bureau international des poids et mesures (BIPM)	Directeur du Département de la chimie
Ralf Josephs	Bureau international des poids et mesures (BIPM)	Chimiste principal
Nabil A Molla	Organisation de normalisation pour le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GSO)	Secrétaire général
Zaki M. Al-Rubaei	Organisation de normalisation pour le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GSO)	Directeur du marketing et des relations internationales
Bader A. Al-Nassar	Organisation de normalisation pour le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GSO)	Directeur des normes et de la métrologie
Abdullah Ibrahim Alhadlaq	Organisation de normalisation pour le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GSO)	Directeur par intérim des comités techniques
Sufyan Alirhayim	Organisation de normalisation pour le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GSO)	Directeur de l'évaluation de la conformité
Ahmad Albashah	Organisation de normalisation pour le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GSO)	Direction des normes
Kylie Sheehan	Forum international de l'accréditation (IAF)	Responsable générale des opérations, JAS-ANZ
Diane Bowen	Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique	Conseillère principale en matière de garanties et de politiques biologiques
Mercedes Fernández	Conseil oléicole international (COI)	Directrice de l'Unité de normalisation et de recherche du COI
Marie- Noëlle Bourquin	Organisation internationale de normalisation (ISO)	Directrice, unité Normes de qualité des produits agricoles, division du commerce et de la coopération économique
Nina Skall Nielsen	Comité nordique d'analyse alimentaire	Secrétaire générale
Magdalini Sachana	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Chargée de l'analyse des politiques
Ian Dunmill	Organisation internationale de métrologie légale (OIML)	Adjoint au Directeur
Jean-Marie Aurand	Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)	Directeur général
Yann Juban	Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)	Adjoint au Directeur général
Jean-Claude Ruf	Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)	Coordinateur scientifique
Liliana Annovazzi-Jakab	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)	Directrice, Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles
Jaap Venema	Convention de la Pharmacopée des États-Unis (USP)	Responsable scientifique et président du conseil d'experts
Kristie Laurvick	Convention de la Pharmacopée des États-Unis (USP)	Responsable principale en matière de science des aliments